



CIRCLE K



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## **ALIMENTATION COUCHE-TARD RENOUVELLE SON PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

---

**Laval (Québec) Canada – Le 22 avril 2022** – Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard » ou la « société ») (TSX : ATD) a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (« **TSX** ») a approuvé le renouvellement de son programme de rachat d'actions (le « **régime** ») aux termes duquel elle est autorisée à racheter un maximum de 79 703 614 actions à droit de vote multiple de catégorie A (les « **actions** »), ce qui représente 10 % des 797 036 143 actions de Couche-Tard détenues dans le public (au sens attribué à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto) au 20 avril 2022 (ou environ 7,7 % des 1 035 691 455 actions émises et en circulation au 20 avril 2022). En fonction du cours actuel du titre l'achèvement du régime représenterait un investissement total de l'ordre de 3,7 milliards \$ US ou 4,6 milliards \$ CAD.

Le volume transactionnel quotidien moyen pour la période de six mois précédant le 31 mars 2022 représente 1 557 609 actions. Conformément aux exigences de la TSX, Couche-Tard a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 389 402 actions, ce qui représente 25 % du volume transactionnel quotidien moyen de ces actions.

Couche-Tard estime que le rachat d'un maximum de 79 703 614 actions aux termes du nouveau régime constitue une utilisation appropriée de ses fonds et un investissement souhaitable pour elle et, par conséquent, serait dans le meilleur intérêt de Couche-Tard. En procédant à de tels rachats, le nombre d'actions en circulation sera réduit, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les autres actionnaires de Couche-Tard.

Couche-Tard peut racheter jusqu'à 79 703 614 actions sur le marché libre par l'entremise de la TSX et autres systèmes de négociation canadiens, de temps à autre, au cours de la période de douze mois commençant le 26 avril 2022 et se terminant au plus tard le 25 avril 2023.

Le nombre réel d'actions rachetées en vertu du nouveau régime, le moment des achats et le prix auquel les actions sont achetées seront établis selon le pouvoir discrétionnaire de la direction en fonction de facteurs tels que les conditions du marché. Toutes les actions rachetées en vertu du nouveau régime seront annulées dès leur rachat.



CIRCLE K



Le programme de rachat d'actions actuel de Couche-Tard, qui va expirer le 25 avril 2022, autorise Couche-Tard à racheter un maximum de 46 806 328. Au cours de la période terminée le 20 avril 2022, Couche-Tard aura racheté pour annulation un total de 45 550 816 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions actuel par l'entremise des installations de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens pour un coût total approximatif de 1,8 milliard \$ US et à un prix moyen pondéré payé par action d'environ 40,08 \$ US.

Dans le cadre du nouveau régime, Couche-Tard a mis en place, auprès d'un courtier désigné, un régime de rachat de titres automatique selon lequel des actions peuvent être rachetées à des moments où de tels achats seraient autrement interdits en vertu de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction de transactions sur les titres que Couche-Tard s'impose. Aux termes du régime de rachat de titres automatique, Couche-Tard peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des achats dans le cadre du régime de rachat d'actions avant d'amorcer une période d'interdiction de transactions sur les titres qu'elle s'est imposée. Ces achats se feront à la discrétion du courtier désigné, selon les paramètres établis par Couche-Tard avant la période d'interdiction de transactions sur les titres. En dehors des périodes d'interdiction de transactions sur les titres, les achats se feront à la discrétion de la direction de Couche-Tard. Le régime de rachat de titres automatique constitue un « régime automatique » aux fins de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières et a été approuvé au préalable par la TSX.

### À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.

Couche-Tard est un leader mondial du secteur des dépanneurs et de la vente au détail de carburant. Elle exerce ses activités dans 26 pays et territoires et compte plus de 14 100 magasins, dont approximativement 10 800 offrent du carburant pour le transport routier. Sous ses bannières reconnues Circle K et Couche-Tard, la Société est l'un des plus importants exploitants indépendants de dépanneurs aux États-Unis et est un leader dans le secteur des dépanneurs et de la vente au détail de carburant pour le transport routier au Canada, en Scandinavie, dans les pays baltes, ainsi qu'en Irlande. Elle a également une présence importante en Pologne et à Hong Kong. Environ 124 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau.

*Pour plus de renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. ou pour consulter ses états financiers consolidés trimestriels et son rapport de gestion, veuillez visiter le site de la Société au <https://corpo.couche-tard.com>.*

### Personnes-ressources :

**Relations investisseurs :** Jean-Philippe D. Lachance, vice-président, Relations investisseurs & Trésorerie

Tél. : 450 662-6632, poste 4619

[relations.investisseurs@couche-tard.com](mailto:relations.investisseurs@couche-tard.com)

**Relations médias :** Lisa Koenig, chef de service, Communications globales

Tél. : 450 662-6632, poste 6611

[communication@couche-tard.com](mailto:communication@couche-tard.com)



## Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué peuvent constituer des déclarations prospectives, au sens de la législation en valeurs mobilières, notamment celles concernant l'opération de rachat. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « croire », « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre à », « estimer », « présumer », ainsi que d'autres expressions apparentées. Ces déclarations se fondent sur les croyances et les attentes actuelles de Couche-Tard et comportent des risques et incertitudes importants sur lesquels Couche-Tard n'a aucun contrôle. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats ou les mesures qu'elle adopte pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans le présent communiqué est basée sur l'information disponible en date de sa publication.